

Communiqué de presse

A Paris, le 7 avril 2011

SOFIRED adapte son offre de prêts participatifs

L'objet social de SOFIRED est d'accompagner les mutations économiques des territoires affectés par des restructurations de défense, en offrant aux PME un concours financier permettant le maintien ou la création d'emplois.

Le bilan de l'exercice 2010 confirme que le prêt participatif, prêt de haut de bilan qui permet un renforcement des fonds propres sans dilution du capital, constitue un mode privilégié d'intervention particulièrement apprécié par les chefs d'entreprise.

Afin de mieux prendre en compte les demandes qui lui sont faites et de parfaire l'adaptation de son offre de prêts participatifs aux besoins exprimés par les entreprises, le conseil d'administration de SOFIRED a décidé les mesures suivantes :

- 1- Le plafond des prêts participatifs pouvant être accordés par le comité d'engagement est porté de 500 000 € à 750 000 €. Des prêts d'un montant supérieurs pourront être accordés mais seront soumis à la décision du conseil d'administration.
- 2- Dans les territoires de revitalisation prioritaire de défense, et sous certaines conditions, notamment en termes de création d'emplois, SOFIRED peut dorénavant accorder des prêts participatifs à un taux d'intérêt de 3,5 %.
- 3- SOFIRED peut maintenant proposer un différé d'amortissement du capital prêté allant jusqu'à 3 ans. Le bénéfice d'un différé d'amortissement s'accompagne d'une majoration du taux d'intérêt du prêt de 0,5 % par tranche de six mois de différé (soit 1 % par an).

Ces nouvelles dispositions s'ajoutent aux avantages existants qui rendent l'offre de SOFIRED particulièrement intéressante pour les PME préservant ou créant des emplois dans un des 71 départements concernées par les restructurations de Défense ou exerçant leur activité dans un secteur économique intéressant la Défense.

Les conditions d'éligibilité et le dossier de demande de prêt sont disponibles sur le site Internet <http://www.sofired.fr/>.

SOFIRED est une société anonyme dont le capital est détenu à 100 % par l'Etat. Elle a en particulier pour objectif d'atténuer l'impact de la réforme du ministère de la Défense résultant du Livre blanc sur la Défense et la Sécurité nationale et de la révision générale des politiques publiques (RGPP). Pour ce faire, elle dispose d'un



capital de 45 millions €, principalement dédié à soutenir les entreprises dans les départements concernés par ces restructurations.

L'activité «revitalisation » menée par SOFIRED existe depuis 1993. Elle trouve son origine dans la restructuration du groupe GIAT Industries, et dans la création de la SOFRED, société de conversion créée à cette occasion. En 2009, le capital de cette société a été transféré à l'Etat. SOFRED est devenu SOFIRED et il lui a été donné pour mission de gérer un fonds dont l'objectif est d'accorder des prêts participatifs aux PME dans les 71 départements éligibles (voir le site www.sofired.fr) ou dans les secteurs d'activité concernés par ces restructurations.

Les conditions d'éligibilité et le dossier de demande de prêt sont disponibles sur le site Internet <http://www.sofired.fr/>.

Contact SOFIRED :

Antoine DARBOIS – 06 2044 6112 – presse@sofired.fr
170 rue de Grenelle, Paris 7 – www.sofired.fr